

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE **RUGBY**



REGLE 14 : LE PLAQUAGE

Proposition d'évolution de la règle

MAJ du 29/05/19

Document réalisé en collaboration entre la Direction Technique Nationale
et la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.R

NOUVELLE DÉFINITION

- Un joueur est autorisé à plaquer un adversaire porteur du ballon en le ceinturant à l'aide des deux bras, **de la taille*** jusqu'aux pieds.

*La taille est la partie du corps située entre les côtes (ou thorax) et les hanches. C'est la partie la plus étroite du torse

CATÉGORIES CONCERNÉES

- Application de cette règle à titre expérimental à toutes les compétitions des catégories C', C et D pour la saison 2019/2020
 - **C'** : 2^{ème} et 3^{ème} division fédérale – Fédérale B - Excellence B – Fédérale 1 féminine
 - **C** : Séries régionales – Réserves honneur – Rugby entreprises – Fédérale 2 féminine – M19 Ligue 1 et 2 – M16 Ligue 1 et 2 – Fédérale M18 Féminine
 - **D** : Jeu à 10

VIDEO DIAPO 4





Le plaqueur doit utiliser ses deux bras



**Le plaqueur doit
saisir le plaqué
entre la taille et les
pieds**

VIDEO DIAPO 7



CONTINUITÉ DU JEU

- Au-delà de l'aspect sécuritaire évidemment prioritaire cette modification peut engendrer plus de continuité au niveau du jeu

VIDEO DIAPO 9



POINT DE VIGILANCE

- Tout doit être fait pour éviter que lors d'une action de pré-plaquage les têtes des joueurs concernés (plaqueurs ou plaqué) ne soient au même niveau (haut ou bas)
- Le joueur responsable du non-respect de cette consigne doit être sanctionné

VIDÉO DIAPO 11 : LE PLAQUEUR EST FAUTIF





L'action de ce joueur qui arrive debout et ceinture le porteur à hauteur des épaules engendre un risque de choc entre les deux têtes

=

il doit être sanctionné

VIDÉO DIAPO 13 : LE PORTEUR EST FAUTIF





Le porteur du ballon en arrivant au contact du plaqueur incline son buste vers l'avant entraînant un risque de choc entre les deux têtes

=

ce joueur doit être sanctionné

ACTIONS AUTORISÉES

Il peut y avoir un plaquage à 2 à condition que les deux plaqueuses saisissent la porteuse du ballon l'une après l'autre

VIDEO DIAPO 16



Une 2^{ème} joueuse peut intervenir dans un second temps pour plaquer

La première joueuse ne parvient pas à faire tomber la porteuse de balle

Plaquage en poursuite la taille est toujours la cible haute

VIDEO DIAPO 18



Joueuse « arracheuse » pas de danger = le jeu continue

VIDEO DIAPO 19





La main de la joueuse
est ouverte, son bras
n'est pas « armé » =
pas de danger

Un joueur « arracheur » peut se saisir du ballon pendant que le porteur est plaqué par un autre joueur

VIDEO DIAPO 21



**PICK AND GO LE JOUEUR RAMASSE LE BALLON ET SE REDRESSE AVANT
D'ALLER AU CONTACT DES OPPOSANTS PROCHES = JEU**

VIDEO DIAPO 22





**Le porteur du ballon s'est redressé avant le contact,
l'opposant peut se positionner pour plaquer
=
le jeu continue**

ACTIONS INTERDITES

Un joueur ne doit pas se jeter dans les pieds du porteur du ballon

VIDEO DIAPO 25



Une joueuse ne doit pas projeter son adversaire au sol en la saisissant par le haut du corps

VIDEO DIAPO 26



Plaquage en poursuite : la cible est trop haute = cette joueuse doit être sanctionnée

VIDEO DIAPO 27



Le plaquage dit « cuillère » est interdit

VIDEO DIAPO 28



Le plaquage à 2 avec une intervention simultanée des 2 joueuses est interdit

VIDEO DIAPO 29



**Les têtes des 2
plaqueuses se
situent à la même
hauteur en même
temps = risque de
choc tête contre
tête = danger**



Un joueur ne doit pas venir bloquer les bras du porteur

VIDEO DIAPO 31



Le joueur vient percuter son vis-à-vis au niveau du torse avec un « armer » du bras = jeu dangereux, ce joueur doit être sanctionné

VIDEO DIAPO 32





**Le bras du joueur est
« armé », son poing est
fermé = danger**

PICK AND GO LE JOUEUR RAMASSE ET PERCUTE LA TÊTE EN AVANT VERS DES OPPOSANTS PROCHES = PÉNALITÉ

VIDEO DIAPO 34





Le porteur du ballon s'engage la tête en avant ne permettant pas au plaqueur de se positionner = Pénalité contre le porteur

PROTOCOLE DE SUIVI

- **Fédérale 2**
 - Suivi scientifique poussé (statistiques comparatives entre les saisons 18/19 et 19/20) pour transmission à World Rugby
 - Complété par le suivi d'accidentologie

PROCOLE DE SUIVI

- Pour les autres compétitions
 - Bilans à mi-saison et fin de saison avec un retour des clubs (questionnaire)